

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 17 octobre 2025

Convoquée régulièrement, l'assemblée générale s'est déroulée le vendredi 17 octobre 2025 à partir de 20h30 salle Georges Brassens à YVRE L'EVEQUE selon l'ordre du jour suivant :

Présentation et vote du bilan moral et d'activité 2024/2025

Présentation et vote du bilan financier 2024/2025

Budget prévisionnel 2025/2026

Calendrier des randonnées 2025/2026

Renouvellement du conseil d'administration

Constitution d'une commission d'organisation des randonnées du mardi et du jeudi.

Nombre d'adhérents : 171.

Présents ou représentés : 93

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Alain GIBERGUES, Adjoint au Maire d'Yvré L'Evêque représente la municipalité.

1) Bilan moral et d'activité

Le président Bertrand DOUCET remercie chaleureusement l'assistance très nombreuse à cette assemblée générale ainsi que la présence d'Alain Gibergues représentant la Municipalité.

a) Le programme des *SORTIES 2024/2025* a été suivi comme prévu dont la sortie à MEZIERES SUR PONTTHOUIN le 9 mars avec repas au restaurant et la sortie au PLESSIS-DORIN à la journée le 18 mai. La sortie à SILLE LE GUILLAUME a dû être annulée. (arrêté sécheresse).

Le séjour au CROISIC du 7 au 11 septembre 2025, malgré le temps tempétueux parfois, a satisfait les participants, moins nombreux, par la qualité de l'hébergement, des randonnées et du cadre.

Les randonnées du mardi sont organisées chaque semaine de l'année pour 25km, en une boucle ou 2 boucles pour permettre à ceux qui ne souhaitent pas marcher à la journée de faire une boucle et de prendre part au moment de convivialité du pique-nique.

Les randonnées du jeudi se sont également maintenues avec 10 à 13 km par séance.

N'oublions pas les rando longues (35 km) et les rando de nuit 10 à 15 km qui ont toujours leur public (et animateur).

B. Doucet adresse ses remerciements aux organisateurs.

b) Commission « Rando ».

Bertrand Doucet aborde ici le point prévu plus loin concernant l'organisation et la planification des rando des mardi et des jeudi.

La régularité des sorties et la diversification des destinations rendent très attractive cette activité mais nécessitent un investissement temps important. En effet outre la sortie du jour, il faut prévoir un temps de repérage préalable. Il est donc indispensable que le ou les guides d'une rando bénéficient d'un temps de préparation.

Il apparait très clairement que plusieurs personnes doivent s'y atteler et un peu l'avance, sur une période de 4 semaines parait convenable.

Ainsi est née l'idée d'une commission de travail pour planifier ces sorties. Il faut maintenant la créer et surtout la faire vivre.

c) Marche Nordique et Bungy Pump :

Activités bien rôdées et incluses dans le programme hebdomadaire à raison de 4 séances organisées chaque semaine par l'animatrice Christine Limal, elles connaissent un grand succès : 57 inscrits à ce jour.

Les séances de Marche Nordique et Bungy Pump sont organisées sur 4 demi-journées : lundi après-midi, mercredi matin, jeudi matin, samedi matin par roulement.

Christine LIMAL, également formatrice pour la FFRP, se charge des commandes groupées du matériel (bâtons) de Bungy Pump près des fournisseurs conventionnés.

d) Rencontre avec les élus :

Cette année nous n'avons pas eu à mettre en œuvre la convention de location de matériel en vue de l'entretien des chemins. Le président souligne que le service des espaces verts de la commune a été vigilant et efficace dans l'entretien des chemins d'Yvré L'Evêque et les en remercie.

Nous avons rencontré en avril 2025 les élus pour demander que soient recherchées les mesures de sécurisation de la route de Montsort lieu de passage du circuit rouge. Cette route autrefois calme est maintenant le théâtre d'une circulation importante rendant difficile à cet endroit le cheminement piétons.

e) Les Partenariats

Bertrand DOUCET rappelle qu'une convention a été signée avec le magasin INTERSPORT Le Mans Nord à La Chapelle St Aubin jusqu'au 31.12.2025. Cela ne concerne toutefois pas les produits déjà en promotion.

Il suffit à chaque adhérent de souscrire une carte de fidélité sur présentation de la licence FFRP en cours, elle permet d'obtenir des réductions : 10 % sur l'achat d'équipement de randonnées, cycles et petit matériel, 20 % sur le textile et chaussures.

f) SITE <https://cheminsenyvre.fr>

La perspicacité de bénévoles dont Vincent, Jean-Luc, Bertrand merci à eux, a permis de rendre opérationnel le site de « Chemins en Yvré ». Rappelons que l'on y retrouve la structure et les buts de l'association, les circuits de randonnées sur la commune, les activités. Ce site continue de s'enrichir d'informations dont les partenariats, les programmes de sorties 2025/2026, le programme de la Marche nordique et Bungy Pump. Y figurent aussi les retours sur les randonnées qui ont eu lieu.

Au cours de l'année, l'envoi d'informations concernant les randonnées du mardi et du jeudi pourront se faire à partir du site internet. Il est donc indispensable que chacun prenne l'habitude de consulter le site pour connaître les informations.

2) Présentation du bilan financier 2024/2025 :

Sylvie AUDINEAU, trésorière de l'association, présente le compte de résultat et le bilan financier en apportant des explications nécessaires à la projection des tableaux. Pour une lecture plus claire, les lignes de dépenses et recettes concernant les séjours à GUERLEDAN et au CROISIC sont traitées hors bilan sachant que ces activités sont réglées intégralement par les participants.

Le compte de résultat 2024/2025 s'établit comme suit :

CHARGES :

Reversement Licences FFRP et revue Passion Rando	5 299.10 €
Cotisations	60,00 €
Séjour CROISIC	8 529.10 €
Séjour GUERLEDAN -solde	2833.25 €
Assurance RC	97,32 €
Fournitures administratives et informatiques	81.08 €
Achat matériel Marche Nordique et BungyPump	4 202.15€
Comm JX, sites	109.65€
Réception AG, Galette, CDRP	486.99€
TOTAL CHARGES	10 336.29€

PRODUITS

Adhésion FFRP et revues	5 299.10€
Séjour LE CROISIC	15 436.00 €
Vente livrets circuits rando Yvré	64.00€
Cotisations des Associés (hors licenciés CEY)	208.00€
Cotisations licenciés à CEY	788.40€
Cotisations MN + BungyPump	1 630.00€
Vente de matériel MNBP	2 228.90€
Participation AUDAX	188.00€
Subvention Mairie 2025	100,00€
Subvention conseil départemental 2025	200,00€
Intérêts sur livret	120.45 €
TOTAL PRODUITS	11 826.85 €

TOTAUX GENERAUX

11 826.85€

10 336,29€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024/2025, hors engagement est de : 1 490.56€

Du fait de la clôture de l'exercice financier à la fin août, il reste des dépenses engagées mais non encore réglées dans cet exercice :

Solde du séjour à GUERLEDAN : -2 833,24€

Solde du séjour au CROISIC : + 6 906.90€

LE RESULTAT REEL DE L'EXERCICE 2024/2025 est de : 5 564.21€.

BILAN FINANCIER 2024/2025 au 31/08/2025

Nature	Actif	Passif
Compte chèque Crédit Mutuel	13 048.39 €	
Caisse	5,86€	
Livret	4 135.57€	
Report à nouveau bilan 31/08/2024		11 625.61€
Résultat 2024/2025		5 564.21€
TOTAL	17 189.82€	17 189.82€

Les heures de bénévolat des membres du bureau sont de 683h pour la période du 01/10/24 au 31/08/25 valorisées à 17 € de l'heure (sources FFR) soit un total de 11 611 €. A cela s'ajoute l'estimation des frais de déplacement des membres du bureau pour 2977 km valorisés à 1899€. Ces montants sont communiqués pour information mais ne sont pas comptabilisés dans la comptabilité de l'association.

Sylvie AUDINEAU informe enfin que Nicole LOIGEROT a rempli sa mission de contrôle des comptes et n'a signalé aucune erreur et souligné la conformité des pièces et comptes.

Le compte de résultat 2024/2025 et le bilan financier sont approuvés à l'unanimité.

Le président adresse ses remerciements à la trésorière et à la trésorière adjointe et à la vérificatrice des comptes.

3) Budget prévisionnel 2025/2026

Cotisations 2025/2026 :

La période d'adhésion est définie du 01/09/2025 au 31/08/2026. Ainsi nous suivons le rythme des adhésions de la FFRP et donc des assurances incluses dans la cotisation.

Rappelons que le montant des licences est intégralement reversé à la FFRP. S'ajoute au montant des licences, une participation au fonctionnement de l'association. Sur proposition du conseil d'administration, celle-ci est fixée à 5 € par adhérent. Cette année, le conseil d'administration a souhaité simplifier la grille des formules d'adhésion et donc de cotisation et s'assurer ainsi que tous les adhérents bénéficient bien d'une assurance responsabilité civile lors des manifestations proposées par CEY.

Le montant des cotisations est donc : IRA : 34,85€, FRA : 71,50€.

Abonnement Rando Passion : 10,00€

Adhésion licencié autre association : 8,00€

Cotisation supplémentaire Marche Nordique/Bungy Pump : 30 €

Participation non licencié à la journée : 3,00€

Participation non licencié à la ½ journée : 2,00€

Livret des 4 circuits : 4,00 €

Plaquette « Découverte du Patrimoine » : 1,00€

Au 17 octobre, CEY compte 153 adhérents dont 27 nouveaux et 11 associés. 57 pour la pratique de MNBP.

Des adhésions sont parvenues encore ce jour.

Le projet de budget 2025/2026 est présenté par Sylvie AUDINEAU :

Dépenses		Recettes	
Reversement licence	: 5000.00 €	Adhésions Licences et revue	: 5000.00 €
Cotisation FFRP	: 60,00 €	Cotisation licenciés CEY	: 800.00€
Fournitures adm	: 110.00€	Participation non licenciés et associés	: 200.00€
Entretien chemins	: 360.00 €	Adhésion MN et BP	: 1650.00€
Assurance	: 110,00 €		
Stage formation 1 ^{er} secours	: 600,00 €		
Stage formation prat découverte	: 200.00€		
Comm.JX site	: 120,00 €		
Renouvl trousse de secours	: 50,00€		
Petit mat MN BP et sono	: 300.00€		
Droits SACEM	: 250.00€		
Equipt animatrice MNBP	: 300,00€		
Réception AG et galette	: 500,00 €		
TOTAL Dépenses	: 7 950,00 €	Total Recettes	7 650.00 €

Le projet de budget affiche un déficit de 300€.

Des demandes de subventions seront déposées en Mairie pour 100€ et au conseil départemental pour 200€ pour permettre d'équilibrer le budget prévisionnel.

Le président a beaucoup insisté pour que les crédits prévus à la formation soient utilisés ; il espère pouvoir mettre en place une formation au « 1^{er} secours » spécifiquement pour Yvré afin que le maximum d'administrateurs et adhérents puissent y participer.

VOTE : Le projet de budget est approuvé à l'unanimité.

4) Calendrier des sorties 2025/2026

Le programme est présenté et commenté devant l'assemblée par le président.

Le séjour sera organisé en 2026 à PORT-BAIL sur MER : il est nécessaire de prendre des contacts très à l'avance pour effectuer des réservations de groupe. Les informations seront transmises ultérieurement pour les inscriptions.

Le programme pourra être consulté sur le site internet de Chemins en Yvré.

5) Frais de covoiturage Chemins en Yvré

Les tarifs de covoiturage sont une indemnisation versée au conducteur de la voiture qui transporte les randonneurs vers le lieu de départ d'une randonnée hors Yvré L'Evêque.

Cette grille a été élaborée par le Conseil d'Administration ; les forfaits demandés restent en **2025/2026** inchangés Il n'y a pas d'indemnisation prévue en dessous de 10 km. Les randonneurs utilisent alors à tour de rôle chacun leur véhicule s'ils en ont un.

10 à 30 km : 2 €, 31 à 50 km : 3 €, 51 à 70 km : 4 €, 71 à 90 km : 5 €, 91 à 110 km : 6 €,

111 à 130 km : 7 €, 131 à 150 km : 8 €, 151 km à 170 km : 9 €, 171 à 190 km : 10 €, 191 à 210 km : 11€

Ces tarifs de covoiturage sont consultables également sur le site internet.

VOTE : Adopté à L'UNANIMITE.

6) Renouvellement du conseil d'administration

Rappelons que le conseil d'administration est composé de 15 membres. Il s'est réuni 5 fois en 2024/2025. Le bureau, élu au sein du conseil, est constitué de :

Bertrand DOUCET, président ; Alain JOLIVEAU, vice- président ; Sylvie AUDINEAU, trésorière ; Micheline APPOURCHAUX, trésorière adjointe ; Annie LANCELOT, secrétaire ; Marie-Hélène LEGENDRE, secrétaire adjointe.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers. Chaque mandat dure 3 ans renouvelables.

Cette année, pour 5 administrateurs le mandat prend fin :

Jean-Yves DERRE

Alain JOLIVEAU

Marie-Hélène LEGENDRE

Michel CHAPIN

Christine LIMAL.

Alain JOLIVEAU a fait savoir au conseil qu'il ne demande pas le renouvellement de son mandat.

Les 4 autres conseillers sont candidats.

Au sein du conseil, 2 personnes ont fait savoir qu'elles souhaitent être remplacées dans leur fonction de trésorière adjointe et de secrétaire, s'agissant respectivement de Micheline Appourchaux et d'Annie Lancelot.

Le président a reçu la candidature de Laurence ALBIZZI, excusée, retenue ce soir par un autre engagement.

Maggy FOUQUET présente dans la salle a aussi fait acte de candidature.

Le président explique alors que le conseil peut être élargi à 1 personne supplémentaire ce qui permet d'accepter ces 2 candidatures. Cela permettra aussi qu'elles s'intègrent au CA pour faire face à des fonctions dans le bureau.

Il n'y a pas d'observation ni de demande de renseignements dans la salle.

VOTE : Les 6 candidats sont élus pour 3 ans : 2026-2027-2028 à l'unanimité.

FIN DE LA REUNION à 22h30 suivie du pot de l'amitié.

Secrétaire de séance : Annie LANCELOT.